



Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets

Pour diffusion immédiate

COMMUNIQUÉ

Projet de loi n° 130 sur l'abolition de RECYC-QUÉBEC: Le Front commun rappelle ses recommandations au gouvernement

Montréal, le 11 avril 2011 - À l'approche de l'adoption du projet de loi n° 130, projet de loi visant notamment l'intégration de la société d'État RECYC-QUÉBEC au sein du ministère du Développement durable, de l'environnement et des Parcs (MDDEP), le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED) rappelle au gouvernement ses conditions pour une transition réussie.

Dans son mémoire présenté en février dernier à la Commission des finances publiques de l'Assemblée nationale, le FCQGED y est allé de cinq recommandations principales afin que l'intégration de RECYC-QUÉBEC au sein du MDDEP se fasse de la façon la plus harmonieuse qui soit.

« Nous reconnaissons aujourd'hui que le ministre Pierre Arcand a mis en oeuvre – ou est en voie de le faire – la majorité des recommandations que nous avons faites auprès de cette commission. Une toutefois, la création d'un fonds dédié à la gestion des matières résiduelles avec les surplus accumulés de la société d'État, reste à être mise en place », mentionne Louis Charest, président de l'organisme. Rappelons que le Front commun avait demandé à ce que ce fonds serve à financer des projets de sensibilisation et d'information, de même que la mission d'organismes environnementaux oeuvrant dans le domaine. « Nous sommes toutefois rassurés par la forme que prend l'intégration de RECYC-QUÉBEC telle que l'entreprind Monsieur Arcand, car cela se fait conformément à nos demandes », poursuit Monsieur Charest.

Les principales autres recommandations de l'organisme portaient notamment sur la création d'un comité «aviseur», la signature des ententes sur la consigne de même que la promotion de ce système de récupération.

-30-

Pour information : M. Karel Ménard (514) 396-2686